

INNATE PHARMA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital social de 1 896 794,70 euros
réparti en 37 935 894 actions de nominal 0,05 euro
Siège social : 117 Avenue de Luminy 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Chers Actionnaires,

Conformément aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du code de commerce vous trouverez ci-dessous notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi que les autres informations qui doivent vous être fournies dans le cadre du rapport de gestion annuel.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le présent rapport, ceux des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés en normes IFRS, les comptes sociaux en normes françaises et les rapports annexes auxquels il est fait mention dans le présent rapport ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les statuts et les dispositions légales applicables.

I.- Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice 2012

Innate Pharma (la « Société ») développe des médicaments d'immunothérapie innovants pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires. La Société est spécialisée dans le développement d'anticorps monoclonaux ciblant des voies de régulation de cellules de l'immunité innée (récepteurs et ligands de ces récepteurs).

Les plus avancés des candidats d'Innate Pharma sont licenciés à des groupes biopharmaceutiques majeurs. Le programme IPH21, actuellement en Phase II d'essais cliniques dans le cancer, est licencié à Bristol-Myers Squibb. Le programme IPH22, actuellement en Phase I d'essais cliniques dans la polyarthrite rhumatoïde, est licencié à Novo Nordisk A/S.

Principaux résultats des programmes de R&D

Au cours de l'année 2012, le programme IPH21 a connu des avancées importantes : à la suite de l'accord de licence signé en juillet 2011 avec la société pharmaceutique américaine Bristol-Myers Squibb, trois essais cliniques, dont un essai de Phase II en monothérapie et deux essais de Phase I en combinaison, ont été démarrés. IPH22, entré en essai clinique de Phase I dans la polyarthrite rhumatoïde en 2011, a continué son développement sous la responsabilité de notre partenaire Novo Nordisk A/S.

IPH33 et IPH41, deux programmes d'anticorps pré-cliniques respectivement en cancer et en inflammation, ont avancé, avec notamment la sélection et l'humanisation d'un candidat pour IPH33.

Brevets acquis et développés

Au cours de l'année 2012, la Société a déposé douze demandes de brevets détenus en propre et six demandes de brevets en extension de ses brevets détenus en propre (dont deux PCT (Patent Cooperation Treaty) et quatre demandes nationales).

Par ailleurs, la Société a également déposé deux demandes de brevets détenus en copropriété avec ses collaborateurs académiques ou industriels, treize demandes de brevets en extension de brevets détenus en copropriété avec ses collaborateurs académiques ou industriels et une demande de brevets en extension de brevets détenus par ses collaborateurs académiques ou industriels seuls.

La Société ne s'est pas engagée dans de nouvel accord d'option ou de licence en vue de l'acquisition de brevets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

La Société a continué de progresser dans ses axes stratégiques.

Les deux programmes cliniques ont continué leur développement, avec le démarrage d'essais cliniques importants pour le programme IPH21. Ces trois essais cliniques, l'un de Phase II en monothérapie, deux de Phase I en combinaison, devraient inclure environ 150 patients chacun, soit 450 patients en tout. L'essai de Phase II en monothérapie, mené dans la leucémie myéloïde aigue (« LAM »), est sponsorisé par Innate Pharma, dans le cadre de l'accord avec son partenaire. Il est conduit en France, avec la participation des deux groupes coopératifs cliniques réunissant tous les centres français impliqués dans le traitement de la LAM.

Le programme IPH22, licencié à Novo Nordisk A/S est entré en Phase I d'essais cliniques en 2011. Celle-ci est en cours..

Le programme IPH33 vise au développement d'anticorps anti-TLR3 dans des indications d'inflammation chronique. Un anticorps candidat a été identifié et humanisé en 2012. L'objectif est maintenant de valider ce candidat pour une entrée en développement préclinique règlementaire, l'intention d'Innate Pharma étant de trouver un partenaire pour le développement clinique.

Le programme IPH41 vise au développement d'anticorps anti-KIR3DL2 dans des indications d'onco-hématologie. Des candidats ont été sélectionnés sur la base de leur profil d'efficacité et humanisés. L'objectif est maintenant la sélection et la validation d'un candidat pour entrer en développement préclinique règlementaire.

D'autres cibles sont cours de validation.

2. Résultats de l'activité au cours de l'exercice 2012

2.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Outre les comptes de la Société, les comptes consolidés intègrent les comptes de la filiale détenue à 100% par la Société, la société Innate Pharma, Inc., société de droit américain. Ils intègrent également la participation de 49,62% dans la société Platine Pharma Services SAS, société de droit français. Cette société, autrefois dénommée Innate Pharma Services SAS, était une filiale à 100% de la Société jusqu'au 30 mars 2011. Consolida par intégration globale jusqu'à cette date, cette participation est désormais mise en équivalence.

Evolution des affaires et de la situation patrimoniale

La Société est toujours en phase de développement de ses produits. Son activité est toujours consommatrice de trésorerie. Cette situation devrait perdurer jusqu'à la mise sur le marché de ses premiers médicaments.

Dans ce contexte, la perte nette de la Société est passée de 7,0 millions d'euros en 2011 à 3,2 millions d'euros en 2012. Cette diminution de la perte nette est liée :

- i. à la hausse de 2,9 millions d'euros des revenus résultant des accords de collaboration et de licence. Les produits relatifs à l'accord signé avec Bristol-Myers Squibb en juillet 2011 sont en hausse de 3,9 millions d'euros. En ce qui concerne l'accord avec Novo Nordisk A/S, aucun revenu n'a été comptabilisé en 2012 (contre 1 million d'euros en 2011) ;
- ii. à la baisse de 1,6 million d'euros des charges opérationnelles, cette variation résultant principalement de la baisse des coûts de recherche et développement (coûts de sous-traitance en baisse de 1,1 million d'euros) ;
- iii. à l'absence de plus-value de cession pour l'exercice 2012 (0,4 million d'euros comptabilisés en 2011 suite à l'opération Platine Pharma Services).

La trésorerie et les disponibilités de la Société (disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments financiers courant) sont passées de 46,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette variation résulte des flux de trésorerie liées aux opérations, mais également du remboursement d'avances remboursables Oséo pour 2,3 millions d'euros et l'acquisition d'équipements scientifiques pour 1,2 million d'euros.

Dans le même temps, l'endettement de la Société (essentiellement les avances conditionnées et la location financement du siège de la Société) est passé de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La Société estime pouvoir être en mesure de financer son activité jusqu'au troisième trimestre 2015.

Détails des résultats de l'activité

Produits opérationnels

Le chiffre d'affaires réalisé en 2012 s'est élevé à 10,4 millions d'euros, contre 7,5 million d'euros en 2011. Le chiffre d'affaires résulte de l'accord de collaboration signé avec Bristol-Myers Squibb en juillet 2011.

Sur l'exercice 2011, les subventions comptabilisées concernaient essentiellement une subvention du pôle de compétitivité « Lyon Biopôle » pour 0,4 million d'euros ainsi que le solde d'une subvention pour 0,1 million d'euros. Sur l'exercice 2012, elles concernent presque exclusivement la subvention « Lyon Biopôle » mentionnée précédemment pour 0,4 million.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012, le crédit d'impôt recherche était calculé uniquement sur la base de 30% des dépenses éligibles de l'année fiscale. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de l'exercice 2012 s'élève à 3,5 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2011.

Charges opérationnelles

Les achats consommés de matières, produits et fournitures ont représenté respectivement des montants de 1,1 millions d'euros et 1,3 million d'euros sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Le poste se compose essentiellement d'achats de consommables pour les activités de laboratoire.

Les coûts de propriété intellectuelle ont représenté respectivement des montants de 0,5 million d'euros et 0,3 million d'euros sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Il s'agit des coûts de dépôt et de défense de nos brevets (incluant les brevets dont nous avons acquis les droits auprès de tiers et dont nous assumons les coûts de dépôt et de défense en vertu des accords nous liant aux propriétaires) ainsi que des coûts de prise en option ou en licence d'éléments de propriété intellectuelle. L'application de la norme IAS 38, compte tenu du stade de maturité de la Société et des incertitudes existantes sur l'aboutissement de nos projets de recherche et développement, nous conduit à reconnaître en charge de l'exercice l'intégralité des frais de propriété intellectuelle que nous supportons. La variation du poste résulte de la baisse des dépenses relatives aux licences mais aussi par la volonté de la Société d'internaliser autant que possible les opérations relatives à la propriété intellectuelle.

Les coûts de dépôt et de défense de nos brevets s'élèvent à 0,1 million d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Nous avons déposé respectivement 16 et 34 demandes de brevets (demandes initiales ou en extension, brevets détenus en propre ou en collaboration) au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

Les coûts de prise en option, en licence ou d'acquisition d'éléments de propriété intellectuelle ont représenté respectivement 0,4 million d'euros et 0,2 million d'euros, au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Au cours de ces deux exercices, les dépenses de propriété intellectuelle ont essentiellement concerné des coûts de maintien de nos brevets.

Les autres achats et charges externes ont représenté respectivement des montants de 9,8 millions d'euros et 8,6 millions d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Le tableau suivant donne le détail de ce poste :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Sous-traitance	5 309	6 370
Honoraires non-scientifiques	815	975
Frais de déplacements et de congrès	731	682
Locations, maintenance et charges d'entretien	703	688
Marketing, communication et relations publiques	406	233
Conseils et services scientifiques	383	437
Jetons de présence	129	158
Autres	164	245
Autres achats et charges externes	8 640	9 788

Le poste de sous-traitance comprend essentiellement les coûts des études de recherche (financement de recherches externes, notamment académiques, technologies d'humanisation d'anticorps, développement du processus de fabrication, etc.), de développement pré-clinique (productions pilotes, études de tolérance et de pharmacologie, etc.) ou de développement clinique (administration des essais cliniques, etc.) sous-traitées à des tiers.

La baisse du poste entre 2011 et 2012 résulte essentiellement de la diminution des coûts liés au programme IPH2101 (version hybridome du programme IPH21 qui n'a pas vocation à être poursuivie, au profit de IPH2102 fabriqué avec une technologie plus avancée). Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des coûts relatifs notamment au programme IPH2102.

Les honoraires non-scientifiques concernent essentiellement les honoraires de commissariat aux comptes et d'audit, les honoraires versés à notre expert-comptable dans sa mission d'assistance comptable, fiscale et sociale, les frais d'avocats pour des missions d'assistance aux négociations d'accords de collaboration et de licence ou pour des missions de secrétariat général, les honoraires de conseil en stratégie ou en développement des affaires commerciales ainsi que les honoraires liés aux recrutements. La baisse du poste entre 2011 et 2012 résulte principalement de la comptabilisation en 2011 d'honoraires de conseils relatifs à la signature du contrat Bristol-Myers Squibb.

Les frais de déplacements et de congrès concernent essentiellement les frais de déplacements du personnel ainsi que des frais de participation à des congrès, notamment des congrès scientifiques, médicaux, financiers et de développement des affaires commerciales. La participation à ces congrès a pour objectifs principaux d'entretenir la visibilité, l'expertise et la crédibilité de la Société vis-à-vis des acteurs de ces communautés.

Le poste de locations, maintenance et charges d'entretien est stable entre 2011 et 2012. Il se compose essentiellement des frais de maintenance des matériels de laboratoire et du bâtiment.

Les coûts de marketing, communication et relations publiques comprennent essentiellement les honoraires facturés par les conseils en communication et en relations publiques ainsi que les coûts de développement et production de supports de communication. La hausse du poste entre 2011 et 2012 résulte essentiellement du fait de l'initiation d'une démarche de relation investisseurs aux Etats-Unis en 2012. La Société a par ailleurs organisé un important événement presse autour de l'attribution des prix Nobels de médecine et de l'immunité innée au premier semestre.

Le poste de conseils et services scientifiques se compose essentiellement de frais facturés par des conseils extérieurs nous apportant leur concours dans la recherche et le développement de nos produits. Il s'agit également des honoraires versés aux membres de notre conseil scientifique. La baisse de ces charges entre 2011 et 2012 s'explique notamment par la réduction du nombre de contractants.

Charges de personnel

Les charges de personnel autres que les paiements en actions se sont élevées respectivement à 6,5 millions d'euros et 6,4 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

Ce poste comprend les salaires ainsi que les charges sociales supportées par la Société. Notre effectif moyen était de 83 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre 81 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport charges de personnel (salaires et charges) sur effectif moyen (nombre moyen d'employés sur l'année) faisait ressortir un ratio annuel moyen de 78 milliers d'euros par employé pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

Paiements en actions

Les paiements en actions sont constitués par la valorisation d'une charge liée à la distribution par la Société d'instruments de participation au capital. Les paiements en actions se sont élevés à 0,2 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il s'agit des coûts liés à la rémunération avérée ou potentielle des dirigeants et des salariés par les instruments de participation au capital de la Société, comptabilisés en charge en application de la norme comptable IFRS 2. Aucune charge de cette nature n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Produits financiers nets

Les produits financiers nets ont représenté respectivement des montants de 0,4 et 0,6 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012. Cette augmentation s'explique notamment par les gains et perte de change (perte nette de 0,1 million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre une situation à l'équilibre pour l'exercice clos le 31 décembre 2012).

Plus-value de cession

La plus-value de cession constatée pour l'exercice 2011 correspond à la baisse du pourcentage d'intérêt de 100% à 50% suite à l'entrée de Transgene dans le capital de Platine Pharma Service SAS.

Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Cette ligne correspond à la quote-part de perte de la société Platine Pharma Services SAS. Cette quote-part s'élève respectivement à 0,2 millions d'euros et 0,4 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

Résultat de l'exercice

En normes comptables internationales IFRS, le résultat net consolidé ressort en perte de 3,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre une perte nette de 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

2.2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux normes comptables françaises.

Les principales différences avec les comptes consolidés concernent la valorisation des paiements en actions, qui n'existe pas en normes comptables françaises, la comptabilisation des achats de fournitures et petits matériels consommables utilisés pour ses activités de recherche (activés en charges constatées d'avance en normes françaises), les opérations de location-financement (crédit-bail), qui sont considérées comme des charges uniques de location en comptabilité française, les écritures relatives aux amortissements dérogatoires ainsi que les gains et pertes actuarielles relatifs à la provision pour indemnités de départ à la retraite. Enfin, les comptes consolidés incluent le résultat et l'activité de toutes les sociétés filiales.

L'analyse des variations comptables présentée au paragraphe 2.1 du présent rapport peut néanmoins s'étendre à l'analyse des comptes sociaux de la Société.

En normes comptables françaises, le résultat net fait ressortir une perte de 3,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre une perte nette de 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La Société propose d'affecter au compte « Report à Nouveau » la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à 3,7 millions d'euros. Après affectation de ce résultat, le compte « Report à Nouveau » représentera une perte de 81,2 millions euros.

2.3. Echéancier des dettes fournisseurs

Les tableaux suivant détaillent la décomposition du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 :

Exercice clos le 31 décembre 2012

ECHEANCIER	Solde 31/12/2012	Soldes échus	Echéances janv-2013	Echéances févr-2013	Echéances mars-2013	Echéances au-delà
Fournisseurs	1 234	177	786	46	15	210
Déposit et acomptes	0					
Factures non parvenues	3 436					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 670					

Exercice clos le 31 décembre 2011

ECHEANCIER	Solde 31/12/2011	Soldes échus	Echéances janv-2012	Echéances févr-2012	Echéances mars-2012	Echéances au-delà
Fournisseurs	890	335	539	16	0	0
Déposit et acomptes	-19					
Factures non parvenues	3 438					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 309					

2.4. Echéancier des dettes financières

Le tableau suivant détaille l'échéancier des dettes financières de la Société au 31 décembre 2012 (principal des emprunts et crédit-baux) :

Echéancier des passifs financiers	2013	2014	2015	2016	2017 et années suivantes	Total
					années suivantes	
Oséo ADI - 15/02/2002 (Aide 1)	426	119	—	—	—	545
Oséo ADI - 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	37	12	—	—	—	49
Oséo EUREKA - 03/12/2003 (Aide 3)	126	—	—	—	—	126
Autres (Eurotransbio et Vivabio)	30	—	—	—	—	30
Location financement – Opération immobilière	533	557	582	609	2 320	4 601
Location financement – Matériel	144	48	—	—	—	192
Avance preneur	(117)	(123)	(130)	(137)	(530)	(1 037)
Total	1 179	613	452	472	1 782	4 505

3. Evénements importants survenus entre le 31 décembre 2012 et le 4 mars 2013

Innate Pharma SA a reçu courant janvier 2013 un avis de vérification de comptabilité notifié par l'URSSAF. Le contrôle a débuté au cours du mois de janvier 2013. Aucun risque de redressement n'a été identifié à ce jour.

4. Perspectives d'avenir

Conformément à nos objectifs stratégiques, les priorités de la Société sont les suivantes :

- La maturation et l'élargissement de son portefeuille de produits propriétaires, tout en conservant une focalisation scientifique sur des cibles de régulation de l'activité immunitaire et clinique sur des domaines thérapeutiques larges et en fort besoin médical (cancer et inflammation) ;
- La recherche de partenariats pour accéder à des capacités de développement permettant de maximiser le potentiel de ses produits et de financer la Société sans recourir à des voies dilutives pour nos actionnaires ;
- L'intégration progressive d'étapes en aval de la chaîne de valeur, en conservant certains droits de développement et éventuellement de commercialisation lorsque ceci est à l'échelle des capacités financières et humaines de la Société ;
- La construction d'une plateforme de technologie anticorps propriétaire.

A court terme, nos revenus devraient provenir essentiellement des paiements résultant des accords de collaboration et de licence existants ou nouvellement signés.

A court terme, nous pensons également continuer à bénéficier de subventions, essentiellement françaises et européennes, ainsi que du crédit d'impôt recherche pour soutenir notre exploitation. Nos dépenses devraient être constituées par des coûts de recherche et développement, des frais généraux ainsi que des paiements versés aux tiers avec lesquels nous sommes liés par des contrats de recherche collaborative, d'option ou de licence.

A moyen et long terme, nos revenus devraient provenir de royalties sur les ventes générées par nos partenaires en vertu d'accords de collaboration et de licence portant sur nos produits ainsi que de ventes de produits. Nos dépenses devraient être constituées par des coûts de recherche et développement, des frais généraux ainsi que des paiements et royalties sur ventes versés aux tiers avec lesquels nous sommes liés par des contrats de recherche collaborative, d'option ou de licence.

Nos besoins de financement à court terme dépendront principalement :

- de l'avancement de nos programmes licenciés qui pourraient donner lieu à des paiements d'étapes de la part de nos partenaires ;
- de notre capacité à signer des accords de collaboration et de licence sur d'autres produits avec d'autres sociétés de notre secteur ; des avancées dans le développement de nos produits qui pourraient impacter significativement nos dépenses de recherche et développement ; et
- des acquisitions de droits de propriété intellectuelle ou de sociétés.

En l'absence de toute acquisition de droits de propriété intellectuelle ou de sociétés, nous estimons que notre situation patrimoniale actuelle, compte tenu de notre trésorerie et des instruments financiers courants disponibles au 31 décembre 2012, sera suffisante pour financer les développements cliniques et pré-cliniques jusqu'au troisième trimestre 2015.

5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau suivant fait apparaître les résultats de la Société en normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne, au cours des cinq derniers exercices :

En milliers d'euros	Exercices clos au 31 décembre				
	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat net (perte)	(11 862)	(14 626)	(13 658)	(6 980)	(3 199)
Capitaux propres	37 767	47 122	33 516	26 625	23 364

Le tableau suivant fait apparaître les résultats (en normes françaises) de la Société au cours des cinq derniers exercices :

NATURE DES ACTIONS	2008	2009	2010	2011	2012
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	1 296	1 832	1 884	1 884	1 897
b) Nombre d'actions émises	25 912	36 637	37 687	37 687	37 936
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	7 550	3 688	455	7 476	10 377
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-11 173	-17 109	-17 380	-12 225	-6 160
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-8 562	-13 329	-14 534	-8 382	-3 705
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant	-0,45	-0,47	-0,46	-0,32	-0,16

<u>amortissements et provisions</u>					
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	-0,33	-0,36	-0,39	-0,22	-0,10
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. - Personnel :					
a) Nombre de salariés	88	74	79	80	82
b) Montant de la masse salariale	4 129	4 301	3 907	4 305	4 228
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 192	1 998	-1 793	2 098	2 158

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursées												
1. - RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORSQUE LA SOCIÉTÉ N'A PAS ANNEXÉ À SON BILAN UN BILAN ET DES COMPTES CONSOLIDÉS ETABLIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R. 233-3																	
Non applicable																	
"II. - RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORSQUE LA SOCIÉTÉ A ANNEXÉ À SON BILAN UN BILAN ET DES COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R. 233-3																	
<table border="1"> <tr> <td>"1. Filiale : Innate Pharma Inc.</td> <td>1</td> <td>(515 626)</td> <td>100</td> <td>0</td> <td>568 592</td> </tr> <tr> <td>"2. Participation : Platine Pharma Services</td> <td>492 360</td> <td>(35 161)</td> <td>49,62</td> <td>233 436</td> <td>417 631</td> </tr> </table>						"1. Filiale : Innate Pharma Inc.	1	(515 626)	100	0	568 592	"2. Participation : Platine Pharma Services	492 360	(35 161)	49,62	233 436	417 631
"1. Filiale : Innate Pharma Inc.	1	(515 626)	100	0	568 592												
"2. Participation : Platine Pharma Services	492 360	(35 161)	49,62	233 436	417 631												

II.- Risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est exposée sont décrits au Chapitre IV « Facteurs de risques » du document de référence 2012 de la Société qui sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, et sera disponible sans frais sur le site Internet de la Société (www.innate-pharma.com) ou celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ce document contiendra notamment une description des risques relatifs à l'activité de la Société, des risques financiers, des risques juridiques, des risques liés à l'environnement dans lequel elle opère et des risques de marché. Il contiendra en outre une description de la politique d'assurance et de couverture des risques.

Il est précisé qu'en raison de sa faible exposition au risque de change, la Société n'a pris aucune disposition de couverture à cet égard.

III.- Délégations données en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous présente les délégations données au Directoire par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société et toujours en vigueur à la date du présent rapport :

Délégations données au Directoire par l'assemblée générale	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Emission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et suivant du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-129 à L. 225 129-6, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et suivants du Code de commerce (à l'exception d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence)	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	380 000 euros ⁽³⁾	14 mois ⁽²⁾	-
Emission d'actions ordinaires de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-147 6e et L. 228- 91du Code de commerce	10% du capital social de la Société ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-
Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228- 91 du Code de commerce	380 000 euros ⁽¹⁾	14 mois ⁽²⁾	-
Emission de bons de souscription d'actions autonomes réservées à toute personne physique ou morale membre du Conseil de surveillance ou consultant de la Société pouvant justifier d'une relation contractuelle avec la Société en cours à la date de l'assemblée conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 et L.225-138 et L. 228- 91 du Code de commerce	1 250 euros ⁽¹⁾	18 mois ⁽⁴⁾	-
Emission de BSAAR au bénéfice de salariés et mandataires sociaux	10 000euros ⁽¹⁾	18 mois ⁽⁴⁾	

(1) Ce montant s'impute sur le plafond global de 391 250 euros prévu par la 22^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2012 ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

(2) A compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2012, soit jusqu'au 28 août 2013.

(3) Ce montant s'impute sur le plafond global de 380 000 euros prévu par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2012 ce montant global ne tenant pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital.

(4) A compter de l'Assemblée générale du 28 juin 2012, soit jusqu'au 28 décembre 2013

IV.- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital social de la Société au 4 mars 2013 est celle décrite en page 29 du présent rapport.

La Société n'a pas d'actionnaire qui puisse exercer un contrôle individuel sur celle-ci. Son premier actionnaire, la société Novo Nordisk A/S, détient environ 15 % du capital.

La Société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires ou d'une action de concert entre ses actionnaires.

Il n'y a pas de restrictions statutaires et, à la connaissance de la Société, de restrictions contractuelles, à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions de la Société.

Il n'existe pas de titres de la Société disposant de droits de contrôle spéciaux.

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et les règles relatives à la modification des statuts sont les règles de droit commun rappelées dans les statuts de la Société.

Le Directoire dispose, en matière d'émission ou de rachat d'actions, des pouvoirs de droit commun. Une description des délégations accordées par l'assemblée générale au Directoire actuellement en vigueur et de leur utilisation figure au paragraphe III ci-dessus. Par ailleurs, la description de l'autorisation donnée au Directoire par l'assemblée générale d'opérer sur les actions de la Société figure au paragraphe X du présent rapport.

En dehors des dispositions légales et réglementaires applicables et de ce qui est décrit au paragraphe VI.1 ci-dessous, aucun membre du Directoire ou salarié de la Société ne dispose d'accord prévoyant des indemnités en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V.- Participation des salariés au capital

Les salariés de la Société sont, pour la plupart, bénéficiaires d'instruments d'intéressement au capital sous forme de stock-options, actions gratuites et BSAAR attribués en 2003, 2005, 2006, 2008, 2010 et 2011. Les instruments de participation au capital ouverts aux salariés sont décrits au chapitre 17- Salariés du Document de Référence.

La participation des salariés (inscrits au nominatif pur et hors mandataires sociaux) au capital social selon la définition de l'article L.225-102 du Code de commerce s'élève à 514 935 actions, soit 1,36% des actions (du capital social non dilué) émises à la date du présent rapport.

Un Plan Epargne Entreprise (« PEE ») a été mis en place fin 2004. Au 31 décembre 2012, 17% du personnel l'utilise.

VI.- Rémunération et autres informations sur les dirigeants

1. Rémunération des membres du Directoire

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations des membres du Directoire versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2012		2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Hervé Brailly, Président du Directoire				
Rémunération fixe	200 040	200 040	190 020	190 020
Rémunération variable	53 830	63 102	107 667	95 669
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	12 011	12 011	11 984	11 984
Total.....	265 881	275 153	309 671	297 673
François Romagné, Membre du Directoire				
Rémunération fixe	160 008	160 008	152 514	152 514
Rémunération variable	32 635	31 468	59 834	57 755
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	3 467	3 467	3 618	3 618
Total.....	196 110	194 943	215 966	213 887
Catherine Moukheibir, Membre du Directoire				
Rémunération fixe	214 500	172 689	186 000	159 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	-	-	-
Total.....	214 500	172 689	186 000	159 000

(1) Les rémunérations indiquées correspondent uniquement aux salaires versés aux membres du Directoire au titre de leur contrat de travail.

(2) Véhicule de direction et engagements de retraite. Les prestations de retraite dont bénéficient les membres du Directoire sont décrites au paragraphe 19 du présent document de référence et en note 2.1 en annexe aux Comptes Consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2012.

La rémunération des membres du Directoire comporte une part variable qui peut atteindre au maximum 40% de la rémunération globale, consistant en des bonus individuels et collectifs (versé à l'ensemble des salariés de la Société).

Le montant de ces bonus dépend des résultats de la Société et des performances individuelles de chacun. Il est arrêté par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations qui fixe annuellement les objectifs et apprécie ensuite leur réalisation en fonction des critères définis.

Le salaire de référence des membres du Directoire et des autres membres du Comité exécutif est également fixé annuellement par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat retraite « article 83 » auprès de la France Vie, financé par une cotisation correspondant à 2% du salaire annuel, dont 1,20% à la charge de la Société. Le montant pris en charge par la Société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 2 184 euros pour Monsieur Hervé Brailly et à 1 547 euros pour Monsieur François Romagné.

Enfin, la Société souscrit à une Convention Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) pour le bénéfice de Monsieur Hervé Brailly. Cette Convention a pour objet de garantir le versement d'une indemnité en cas de chômage (dans la limite de 70% du dernier revenu professionnel déclaré à l'administration fiscale), aux chefs d'entreprise, mandataires sociaux ne pouvant bénéficier des prestations ASSEDIC. La GSC a été mis en place à compter du 1^{er} avril 2006 suite à l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 23 septembre 2005. Le montant pris en charge par la Société au titre de l'exercice 2012 s'est élevé à 7 547 euros.

2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La Société a versé de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance en 2012. Le tableau suivant résume ces versements :

Tableau de jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

	Au titre de 2012, versé en 2013	Au titre de 2011, versé en 2012
Gilles Brisson , Président du Conseil de Surveillance, membre indépendant		
Jetons de présence.....	41 000	37 250
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean Deleage , Vice-Président du Conseil de Surveillance (1)		
Jetons de présence.....	Néant	4 750
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe Pouletty , membre indépendant du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	31 500	32 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Patrick Langlois , membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	37 000	32 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Irina Staatz-Granzer , membre indépendant du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	19 500	28 500
Autres rémunérations	Néant	Néant
Novo Nordisk A/S , membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alta Partners , membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence.....	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

(1) Jean Deleage est décédé le 17 mars 2011.

3. BSA, stock-options, actions gratuites et BSAAR des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le tableau ci-dessous synthétise l'équivalent en actions des instruments participatifs détenus par les membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance à la date du présent rapport :

	BSA	Stock-options	BSAAR	Total
Membres du Directoire				
Hervé Brailly	-	60 000	215 000	275 000
François Romagné	-	40 000	112 000	152 000
Catherine Moukheibir	100 000	-	-	100 000
Membres du Conseil de surveillance				
Gilles Brisson	72 059	-	-	72 059
Philippe Pouletty	71 029	-	-	71 029
Irina Staatz-Granzer	25 000	-	-	25 000
Patrick Langlois	-	-	-	-
Novo Nordisk A/S	-	-	-	-
Total	268 088	100 000	327 000	695 088

Aucun titre de capital, titre de créance ou titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital n'a été attribué au cours de l'exercice 2012 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Les attributions de titres donnant accès au capital aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance durant l'exercice 2011 sont détaillées dans les tableaux ci-après. Aucun titre donnant accès au capital n'a été attribué aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2012:

Membres du Directoire	Date du Directoire	Nombre de BSAAR souscrits	Conditions d'acquisition
Hervé Brailly	09/09/2011	200 000	Aucune
François Romagné	09/09/2011	100 000	Aucune

Membre du Directoire et consultant	Date du Directoire	Nombre de BSA 2011-1 et BSA 2011 2 attribués	Conditions d'acquisition
Catherine Moukheibir	29/07/2011	30 000 BSA 2011-1 70 000 BSA 2011-2	Aucune Aucune
Membres indépendants du Conseil de surveillance	Date du Directoire	Nombre de BSA 2011-2 attribués	Conditions d'acquisition
Gilles Brisson	29/07/2011	25 000	Aucune
Irina Staatz	29/07/2011	25 000	Aucune
Philippe Pouletty	29/07/2011	12 500	Aucune

La Société n'a procédé à aucun ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

4. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous donne la liste des autres mandats exercés par les membres du Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et au cours des cinq dernières années :

Mandataires	Mandat
Monsieur Brailly Hervé	Membre du conseil de surveillance de Inserm Transfert ; Membre du Conseil d'Administration de France Biotech (2006-2008) ; Président de BioMéditerranée (2006-2008) ; Membre du bureau et trésorerie d'EuroBioMed ; Membre du Conseil d'Administration de Innate Pharma, Inc. ; Membre du conseil de développement de Marseille Provence Métropole ; Membre élu de la CCIMP
Monsieur Romagné François	Membre du comité d'évaluation des appels à projets RPIB de l'Agence Nationale de la Recherche (2006) ; Membre du Conseil d'Administration de Innate Pharma, Inc.
Madame Catherine Moukheibir	Associée au cabinet de consultant STJ Advisors (depuis mars 2011) ; membre du Conseil de surveillance et Présidente du comité d'audit d'Octoplus (depuis mai 2012) ; membre du conseil de surveillance de Creabilis (depuis décembre 2012)

Le tableau ci-dessous donne la liste des autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et au cours des cinq dernières années :

Nom, prénom, âge et adresse professionnelle	Durée du mandat	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société aux cours des cinq dernières années
Gilles Brisson Français 62 ans Innate Pharma 117, Avenue de Luminy 13009 Marseille	1ère nomination : AG du 26 juin 2007 Renouvelée par l'AGO du 23 juin 2009 et par l'AGO du 29 juin 2011 Echéance du mandat : AGO en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Président du Conseil de surveillance	Président de Mutabilis holding SAS, Président du conseil de surveillance d'Ethypharm SA., Membre du comité de surveillance du groupe Carso, Vice-Président du Conseil de Cytomics S.A (non renouvelé en 2009) Président du Conseil de Bioring SA (non renouvelé en 2009).
Patrick Langlois⁽¹⁾ , Français 67 ans PJL conseils 16 place Vendôme 75001 Paris	1ère nomination : AG du 25 mai 2010 Renouvelée par l'AGO du 29 juin 2011 Echéance du mandat : AGO en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Membre du Conseil de surveillance	Exonhit (France) : Administrateur et membre du Comité d'Audit ; Scynexis (US) : Administrateur et membre du Comité d'Audit ; Newron (Italie) : Administrateur et Président du Comité d'Audit ; Stallergènes (FR) : Président du Conseil d'Administration ; BioAlliance Pharma (FR) : Président du Conseil d'administration ; Shire (UK) : Administrateur, membre du Comité d'Audit et du Comité de Rémunération (non renouvelé en 2011), Nanobiotix (France) : Président (non renouvelé en 2011)
Philippe Pouletty Français 54 ans Truffle Capital 5, rue de la Baume 75008 Paris	1ère nomination : AG du 22/12/2001 renouvelée par l'AG du 26 juin 2007, par l'AGO du 23 juin 2009, et par l'AGO du 29 juin 2011 Echéance du mandat : AGO en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Membre du Conseil de surveillance	Président non exécutif du Conseil d'administration de Deinove, Président non exécutif de BMD SA (jusqu'au 29 mai 2012), Administrateur représentant de Truffle Capital SAS aux conseils de Vexim SA, de Wittycell SAS, de Theraclion SA, de Plasmaprime SAS, de Carmat SA, de Pharnext SAS, de Neovacs SA, de Immune Targeting Systems Ltd, de Symetis (Suisse), de Myopowers; Administrateur et directeur général de Truffle Capital SAS, Gérant de Nakostech SARL, Président de Splicos SAS, Président d'honneur et Administrateur Francec Biotech (Association) Mandats non renouvelés auprès de Conjuchem, Cytomics et ITS
Irina Staatz-Granzer Allemande 52 ans Zielstattstrasse 44,D-81379, Munich, Allemagne	1ère nomination : AG du 23/06/2009 renouvelée par l'AGO du 29 juin 2011 Echéance du mandat : AGO en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance	Staatz Business Development & Strategy, fondateur; PLCD (German Pharma Licensing Club), Vice President U3 Pharma AG, CEO

Novo Nordisk A/S⁽¹⁾, représentée par Lars Fruergaard Jørgensen ⁽²⁾ Danois 46 ans	1ère nomination : AG du 26 juin 2007 Renouvelée par l'AGO du 23 juin 2009 et du 29 juin 2011	Membre du Conseil de surveillance	<u>Autres mandats de Monsieur Lars Fruergaard Jørgensen</u> : Président du Conseil de Harno Invest A/S ; Vice-Président de NNE Pharmaplan A/S. <u>Autres mandats tenus par d'autres personnels de Novo Nordisk A/S</u> : Membre du Conseil d'administration de Zymogenetics (1996-2010) ; Xencor Inc. ; Dako A/S (2006-2007) ; Accuro Immunology A/B (2003-2009)
Novo Allé 2880 Bagsvaerd Danemark	Échéance du mandat : AGO en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012		

(1) Membre non-indépendant du Conseil de surveillance.

Alta Biopharma Partners II, LP, représentée par Madame Ekaterina Smirnyagina, était membre du Conseil de surveillance jusqu'au 30 septembre 2012.

VII.- Rapport de Responsabilité Sociétale et Environnementale d'Innate Pharma

Contexte

En raison de caractéristiques liées à son histoire, son activité et son implantation, Innate Pharma a toujours eu un engagement fort vis-à-vis de ses salariés et son territoire. A la suite de l'évolution du cadre réglementaire, mais aussi de la discussion avec certaines parties prenantes, notamment ses investisseurs, la Société s'est engagée dans la formalisation de sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE »).

En 2012, un groupe de pilotage de l'action RSE de la Société a été constitué. La priorité a été donnée en premier lieu à l'élargissement des éléments décrits dans le présent rapport de gestion. Il a de plus été décidé de procéder pour cette première année à une vérification de certaines informations sélectionnées par le cabinet Deloitte, qui a donné lieu à l'émission d'un rapport d'assurance modérée qui peut être consulté sur le site internet de la Société (www.innate-pharma.com, Section Finances / Centre de documentation). Les informations auditées par le cabinet sont indiquées au long de cette section par le signe « ✓ ».

En 2013, il est prévu d'approfondir la réflexion afin de formaliser davantage les engagements d'Innate Pharma et ses objectifs.

Il est précisé que les informations des paragraphes suivants de la section VII, concernent uniquement Innate Pharma SA et non ses filiales¹.

1. Emploi et responsabilité sociale

Préambule

Innate Pharma est une société de recherche et développement de médicaments. A ce titre, elle vise à produire de la propriété intellectuelle et son personnel est considéré comme sa principale ressource. La Société identifie comme un axe majeur de développement sa capacité à attirer, retenir et motiver ses collaborateurs.

a. **Emploi**

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs chiffrés retenus pour décrire l'emploi chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012	Audit
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge				
Effectif (en « têtes »)	86	80	82	✓
Répartition du personnel H/F (%)	35/65	37/63	37/63	✓
Age moyen (ans)	36	36	37	✓
Collaborateurs âgés de 45 ans ou plus (salariés, %)	19	20	21	✓
Les embauches et les licenciements				
Nombre de créations nettes d'emplois	0	0	2	✓
Taux de départs (%)	12,50	7,36	Néant	✓

¹ Le reporting RSE s'applique à la Société Innate Pharma SA. Celle-ci a des participations dans deux filiales :

- Platine Pharma Services, détenue à 49,62% (capital et droits de vote), localisée à Lyon et abritant des activités de services externalisées de la Société en 2009 – Platine Pharma Services peut agir comme fournisseur d'Innate Pharma ;
- Innate Pharma, Inc., une société de droit américain détenue à 100%, ayant vocation à héberger les activités de représentation de la Société aux Etats-Unis. Aujourd'hui, cette filiale n'a pas d'activité.

En raison, pour l'une de l'absence d'activité et pour l'autre, d'une détention non majoritaire, ces deux filiales sont exclues du périmètre de cette procédure.

	2010	2011	2012	Audit
Les rémunérations et leur évolution				
Rémunération moyenne (rémunération brute moyenne annuelle, primes comprises, Comité exécutif Compris, en euros)	50 930	55 874	51 753	✓
Pourcentage d'augmentation collective annuelle	2,5%	1,8%	2,5%	

- L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par âge

L'effectif d'Innate Pharma SA était en baisse à fin 2011, suite au transfert de 7 salariés dans la filiale Platine Pharma Services (Lyon) en mars 2011 et a connu une légère augmentation en 2012.

L'ensemble du personnel de la Société est regroupé en un site unique à Marseille, Luminy.

La répartition Hommes / Femmes et l'âge moyen du personnel sont stables.

La part de personnel de 45 ans ou plus est stable et répond aux objectifs du plan Seniors de l'entreprise (entre 20 et 25% de personnel, voir la section « Egalité de traitement »).

L'évolution de l'effectif s'inscrit dans une logique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences :

- La Société s'attache à estimer régulièrement les besoins en compétences en fonction de ses orientations stratégiques, lors des réunions de préparation des budgets et au cours des réunions du Comité exécutif. Le personnel est amené à changer d'équipe, de fonction ou à avoir de nouvelles responsabilités, selon les évolutions des projets de l'entreprise, des fluctuations d'activité, des compétences et attentes des salariés en termes de développement ou de réorientation. Les réaffectations et la mobilité interne sont pilotées par la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec le management. Elles permettent aux collaborateurs d'élargir leur champ d'activité et de développer de nouvelles compétences.

- Le plan de recrutement et le plan de formation sont établis en fonction des compétences attendues. Les fiches de définition de fonction sont régulièrement mises à jour, pour prendre en compte les évolutions des missions.

Le personnel se caractérise par un haut niveau de qualification : les cadres représentent 67% de l'effectif. L'effectif comprend 23 salariés titulaires d'un doctorat en science, médecine ou pharmacie, soit 28% du personnel total. Depuis trois ans, les ressources R&D ont été renforcées (développement de la plate-forme Anticorps et de nouvelles cibles). Au 31 décembre 2012, sur l'effectif hors Comité exécutif, 76% du personnel est dédié aux activités de recherche et développement.

- Les embauches et les licenciements

En 2012, deux postes ont été créés en Recherche et Développement pour le développement de nouvelles cibles thérapeutiques. Deux nouveaux salariés ont intégré l'entreprise sous contrat à durée indéterminée ; trois salariés ont été embauchés sous contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois pour faire face à un surcroît d'activité en R&D : parmi eux, un des salariés a quitté l'entreprise à l'issue de son contrat, un salarié a vu son contrat se transformer en CDI, le troisième est toujours en CDD. Une personne a été embauchée sous contrat d'apprentissage et a rompu son contrat pendant la période d'essai (avant son arrivée

dans l'entreprise). Innate Pharma a eu également recours à des contrats temporaires pour des surcroûts temporaires d'activité de courte durée ou des remplacements.

Deux des salariés embauchés en 2012 sont des jeunes diplômés (✓).

Comme chaque année, Innate Pharma a accueilli des stagiaires dans le cadre de stages de moyenne ou longue durée, et pour des stages de « découverte de l'entreprise » de jeunes collégiens. Toutes les personnes qui suivent un stage d'un mois minimum perçoivent une indemnisation et peuvent bénéficier, à leur demande, de tickets-restaurant. Les stagiaires présents au moins 3 mois bénéficient également des avantages du Comité d'Entreprise.

Les périodes de stage sont prises en compte dans l'ancienneté, pour les stagiaires embauchés à l'issue de leur stage (12% de l'effectif actuel).

Aucun licenciement n'a eu lieu en 2012 et aucun salarié en CDI n'a quitté l'entreprise au cours de l'année.

- Les rémunérations et leur évolution

La Société privilégie un système de rémunération valorisant les performances collectives. Un bonus collectif calculé sur la base d'un mois de salaire, au prorata du temps de présence est attribué au personnel en fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs. Au titre de l'année 2012, un premier versement à hauteur de 40 % a eu lieu en décembre 2012. Il pourra être complété en fonction de la décision du Comité des rémunérations et des nominations qui se réunira au premier trimestre 2013.

Le personnel de Direction bénéficie également d'un bonus individuel lié à l'atteinte d'objectifs spécifiques.

La moyenne annuelle brute des rémunérations a connu un pic en 2011, en liaison avec le versement d'une prime exceptionnelle à l'occasion de la signature d'un partenariat avec le laboratoire pharmaceutique Bristol-Myers-Squibb.

En 2012, 45% du personnel a bénéficié de mesures salariales individuelles liées à une évolution professionnelle.

Le personnel sous contrat à durée déterminée a bénéficié du versement de la prime de précarité à l'occasion du renouvellement de leur contrat (à durée déterminée ou indéterminée).

b. Organisation du travail

L'accord sur l'aménagement du temps de travail conclu le 14 avril 2003 (à effet rétroactif au 1^{er} juillet 2002) fixe l'horaire hebdomadaire de référence à 37,5 heures et permet aux salariés de bénéficier de journées de récupération du temps de travail (RTT). Cet accord est toujours en vigueur. Un avenant a été déposé en 2007 et porte essentiellement sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

L'organisation du temps de travail en 2012 dans la Société en application de l'accord RTT, prévoit un temps de travail effectif pour les salariés à temps plein, à 1 600 heures annuelles. Ces modalités s'appliquent prorata temporis aux salariés à temps partiel (80% ou 50%). Depuis 2012, la Société permet au personnel de travailler à 90% de son temps.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'organisation du travail chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012	Audit
L'organisation du temps de travail				
Taux de salariés à temps partiel	13%	15%	16 %	✓
L'absentéisme				
Taux d'absentéisme	2,53 %	1,61 %	2,27 %	✓

La part de personnel à temps partiel est en légère augmentation. Il s'agit uniquement de temps partiel choisi, par du personnel exerçant une responsabilité familiale.

Le recours aux heures supplémentaires est exceptionnel au sein de la Société : 193 heures supplémentaires ont été effectuées au sein de la Société

Le taux d'absentéisme est en légère augmentation en 2012 (hors congés maternité, paternité ou parentaux) ; les jours d'absences sont majoritairement des jours d'absences pour maladie (96%) et des jours « enfants malades ». Aucune absence n'est liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Le mode de calcul de l'absentéisme a changé depuis cette année. Le taux d'absentéisme est désormais défini comme le pourcentage du nombre total de jours ouvrés perdus divisé par le nombre de jours travaillés théoriques annuels (auparavant les jours calendaires d'absence étaient pris en compte au lieu des jours ouvrés). Ce nouveau mode de calcul n'a pas été appliqué à titre rétrospectif aux indicateurs ; son impact estimé est modéré (inférieur à une unité).

c. Relations sociales

Les relations sociales s'articulent autour des Instances Représentatives de la Société : Comité d'Entreprise (« CE »), Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») et partenaires sociaux. Les membres actuels de la Délégation Unique du Personnel ont été élus en janvier 2011. Un syndicat est représenté. Un représentant syndical a démissionné de son mandat en 2012.

Les membres du CHSCT ont été désignés au premier trimestre 2011. Les réunions du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel et du CHSCT se tiennent régulièrement, selon les modalités légales. Les procès-verbaux sont diffusés au fur et à mesure au personnel et aux différentes instances (Inspection du Travail, Médecine du travail, etc.).

Les Négociations Annuelles Obligatoires ont été ouvertes avec le Délégué Syndical en Mai 2012. Un calendrier de négociations a été établi. En 2012, les thématiques « Egalité professionnelle », « Travailleurs Handicapés », « Seniors » ont été traitées.

Le bilan des accords en vigueur dans l'entreprise est le suivant :

- Un accord sur l'égalité Professionnelle Hommes-Femmes a été déposé en juillet 2012 ; il a été élaboré sur la base des propositions de la Commission Egalité Professionnelle constituée fin 2011 et après concertation avec le Comité d'Entreprise, le Comité exécutif et les salariés ;

- Un plan d'actions « Travailleurs handicapés » a été mis en place, après approbation du CE et du CHSCT pour reconduire, en le traduisant par des actions concrètes, le programme d'actions ;

- Un suivi de l'accord « seniors » a été réalisé. Aucun nouvel accord n'a été discuté suite à l'évolution de la réglementation sur le sujet ;

- Après étude des situations de pénibilité dans l'entreprise par le CHSCT (nature et part de postes de travail exposés à la pénibilité), les instances Représentatives du personnel n'ont pas jugé nécessaire de négocier un accord d'entreprise ;

- La commission de suivi de l'accord sur l'aménagement du temps de travail s'est réunie et les mesures d'assouplissement sur l'utilisation du Compte Epargne Temps ont été maintenues.

○ Communication interne

La vie de l'entreprise repose sur une communication interne riche et un management participatif qui favorisent la participation des salariés à la définition des objectifs et aux décisions concernant les projets et la vie de la collectivité. Ceci se traduit notamment par :

- La participation des équipes aux réunions de revues de projet ;
- La participation du personnel à des groupes de travail (sur la base du volontariat) ;
- Des réunions d'informations générales organisées régulièrement :
 - réunions Politiques et Objectifs animées par le Président du Directoire ;
 - rendez-vous trimestriels présentant les évolutions de l'organisation, les actions et projets en cours au niveau social, conditions de travail et environnement territorial.
 - assemblées du CE ou du CHSCT avec les salariés ;

Des consultations sous forme de sondages sont organisées pour recueillir l'avis des salariés sur un projet collectif (action collective, nouvel avantage social, changement d'outil informatique par exemple).

En 2012, plusieurs initiatives ont vu le jour :

- Sur le modèle des journées « découvertes » des métiers et projets de l'entreprise réalisées les années précédentes, un séminaire interne pour tout le personnel a été organisé en dehors de l'entreprise. Les salariés ont notamment présenté leur activité ou le projet sur lequel ils travaillent autour de sessions « posters » ;
- Un comité de pilotage RSE constitué de représentants de différentes activités a été mis en place pour réfléchir à la stratégie RSE et au déploiement de la démarche à l'intérieur de la Société ;
- Des réunions de debriefing se sont tenues suite à la formation du management à l'évaluation du personnel, en présence du formateur et des membres du Comité exécutif afin de réfléchir collégialement à la définition des objectifs individuels pour les salariés (déclinaison des objectifs du management) ;
- Les salariés ont été consultés par l'équipe informatique sur leurs attentes dans le cadre de l'étude du changement de système de messagerie de l'entreprise.

○ Œuvres sociales et autres avantages sociaux

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles du comité d'entreprise pour l'exercice 2012 ont été légèrement augmentées et s'élèvent à 31,5 milliers d'euros (contre 31,0 milliers d'euros en 2011). Ces sommes sont supérieures aux obligations légales.

Plusieurs évènements sociaux, organisés par la Direction et le Comité d'Entreprise ont ponctué l'année ; par exemple, soirée estivale au cours du séminaire hors murs, Fête de Noël.

Le Comité d'Entreprise a proposé aux salariés de nombreux avantages tels que chèques-vacances, tickets culture, chèques-cadeaux pour les évènements familiaux, ou encore mise à disposition d'un compte social.

d. Santé et sécurité – Conditions de travail

Santé & Sécurité

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour suivre la santé et la sécurité chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012	Audit
<u>Les conditions de santé et de sécurité au travail</u>				
Nombre d'actions de prévention planifiées	27	33	32	
Nombre d'actions de prévention réalisées	19	25	26	
Taux de réalisation des actions de prévention prévues au Programme Annuel de Prévention	70,4%	75,8%	81,25%	
Nombre d'actions de formation Hygiène & Sécurité (« H&S) planifiées	5 7 dont 2 non applicables	7 8 dont 1 non applicable	7 10 dont 3 non applicables	
Nombre d'actions de formation H&S réalisées	4	5	3,5	
Taux de réalisation des actions de formation H&S prévues au Programme Annuel de Prévention	80,00%	71,43%	50,00%	

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Nombre d'accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail	0	0	0	✓
Taux de fréquence* des accidents du travail avec arrêt	0	0	0	
Taux de gravité** des accidents du travail	0	0	0	✓
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	1	1	1	✓
Taux de fréquence* des accidents du travail sans arrêt	7,58	7,92	7,75	
Nombre d'incidents	5	4	6	✓
Taux de fréquence* des incidents	37,91	31,66	46,47	
Nombre d'accidents de trajet	3	1	0	
Taux de fréquence des accidents de trajet	22,75	7,92	0,00	
Nombre de maladies professionnelles	0	0	0	✓

* Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt = (Nombre d'accidents avec arrêt de travail) x 1.000.000 / (Nombre d'heures travaillées théoriques annuelles)

** Taux de gravité = (Nombre de jours d'arrêt liés à des accidents du travail) x 1.000 / (Nombre d'heures travaillées)

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail est présenté au paragraphe « Relations sociales ». La sécurité du personnel et la gestion des conditions de travail sont des éléments fondamentaux pour le développement durable de l'entreprise.

La Société a effectué les déclarations obligatoires pour ses installations et dispose des agréments pour l'exercice de ses activités. Les contrôles et vérifications techniques des installations sont effectués selon la législation en vigueur. Le personnel dispose des habilitations et formations nécessaires à l'utilisation des équipements, et à l'Hygiène et la Sécurité. Il fait l'objet d'un suivi médical par le Médecin du travail (renforcé lorsque nécessaire), avec qui un dispositif d'alerte a été mis en place concernant les risques psychosociaux. Les registres sont tenus à jour.

Le programme annuel de prévention a été établi et suivi au cours de l'année lors des réunions trimestrielles du CHSCT, auxquelles a majoritairement participé le Médecin du Travail. Chaque réunion fait l'objet d'un Procès-Verbal diffusé à l'ensemble du personnel, à la Médecine du Travail ainsi qu'à l'Inspection du Travail.

L'équipe Hygiène et Sécurité a assuré la mise en œuvre des actions de prévention définies (programme réalisé à 81%) : parmi les actions non réalisées, cinq concernent la rédaction ou la mise à jour de documents. Ces documents seront finalisés au début d'année 2013. La mise à jour du Document Unique sera également réalisée début 2013 et intégrera la réévaluation annuelle du taux de personnel exposé à des facteurs de pénibilité. En effet, conformément à la loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites, une étude sur l'évaluation de la pénibilité à Innate Pharma a été menée en janvier 2012 conjointement entre la Direction et les Instances Représentatives du Personnel et son suivi sera désormais intégré à l'évaluation des risques liés à l'hygiène et la sécurité.

Le plan de formation lié à l'Hygiène et à la Sécurité prévu pour 2012 a été réalisé à hauteur de 50%.

Les incidents et accidents survenus au cours de l'année 2012 ont été analysés lors de leur enregistrement et au cours des réunions du CHSCT, et les actions correctives et préventives nécessaires ont été définies et mises en œuvre. Les accidents et incidents enregistrés au cours de l'année 2012 sont survenus pour la majeure partie lors de manipulation en laboratoire et il s'agit de manière générale de blessures légères telles que des coupures ou des piqûres.

Un rapport annuel de prévention est rédigé annuellement faisant état du bilan détaillé de tous ces éléments.

Conditions de travail

La Société est installée sur un terrain arboré dont elle est propriétaire, dans un bâtiment datant de 1969 et réaménagé en 2008, avant l'installation d'Innate Pharma dans ses nouveaux locaux.

Le personnel dispose d'un espace de travail agréable : surface de 3 000 m² dont deux tiers sont dédiés aux activités de Recherche et Développement et un tiers de la surface dédiée aux bureaux. Tous les salariés bénéficient d'un poste de travail complet (bureau, poste informatique) et de lumière naturelle dans leurs bureaux. Les équipements de laboratoires et équipements informatiques sont du matériel de pointe.

Tous les ans sont votés un budget investissement et un budget d'amélioration du bâtiment et des conditions de travail.

En 2012, la Société a aménagé de nouveaux laboratoires (changement d'activité suite aux nouveaux besoins) et fait l'acquisition de plusieurs équipements scientifiques servant le développement des technologies liées au développement d'anticorps. Les bureaux font également l'objet d'aménagements en fonction des besoins.

Le personnel dispose d'un parking privé et d'un accès à la ligne de bus à proximité.

e. Formation

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire la formation chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012	Audit
Le nombre total d'heures de formation				
Nombre total d'heures de formation	2 265	2 359	1 714	✓
Volume d'heures moyen de formation/salarié/an	29,8	29,6	21,1	✓
Proportion de personnel senior de 45 ans ou plus ayant bénéficié d'actions de formation (%)	83	50	71	✓

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'entreprise poursuit sa politique de formation dans une perspective de long terme, sur la base d'actions visant à renforcer les compétences collectives et individuelles. Le volume de formation est maintenu au-delà des obligations légales.

La formation continue s'articule autour des orientations suivantes : communication en anglais, développement des compétences transversales, formation aux nouveaux outils, veille réglementaire. Chaque année, les salariés bénéficient de formations internes animées par un intervenant externe ou interne sur une thématique intéressant tout ou partie de la collectivité (ex : statistiques, immunologie, management).

Lors des entretiens annuels sont définies des actions de formations individuelles permettant à chacun de développer ses compétences. La Société et les représentants du personnel ont également mis en place des accords pour faciliter les formations à l'initiative des salariés (réalisation de thèses de doctorat, de formations qualifiantes, de bilans de compétences, de validation des acquis), en partage entre le temps de travail et le temps personnel. Le Droit Individuel à la Formation (DIF) peut être utilisé dans ce cadre ou pour des formations plus courtes. En 2012, les salariés ont bénéficié en moyenne de 21,1 heures de formation. La formation du personnel enregistre une légère baisse depuis les années précédentes. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : annulations et reports de formation (du fait des organismes ou des salariés), décalage des entretiens annuels vers le second trimestre, baisse des recrutements de profils débutants, fin des formations qualifiantes en cours depuis les années précédentes.

Au cours de l'année 2012, 10% du personnel a utilisé tout ou partie de ses droits individuels à la formation.

Tous les salariés nouvellement embauchés reçoivent une formation spécifique visant à faciliter leur intégration dans la Société.

La part de personnel de 45 ans ou plus ayant bénéficié d'une formation est au-delà de l'objectif du plan Seniors de l'entreprise, fixé à 50%.

f. Egalité de traitement

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs retenus pour décrire l'égalité de traitement chez Innate Pharma sur les trois dernières années :

	2010	2011	2012	Audit
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes				
Taux de femmes dans le management	Non suivi	45%	46%	✓
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées				
Pourcentage de personnes ayant la reconnaissance Travailleur Handicapé dans l'effectif	2,30%	2,50%	2,44%	✓
La politique de lutte contre les discriminations				
Pourcentage de seniors dans l'effectif (salariés âgés de 45 ans et plus)	19%	20%	21%	✓

- Mesures prises en faveur de l'égalité de traitement Hommes/Femmes

Les nouvelles mesures envisagées sont définies dans l'accord d'entreprise déposé en juillet 2012 (voir paragraphe « Relations sociales »). Certaines d'entre elles ont été mises en œuvre en 2012 : aménagement d'horaires le jour de la rentrée scolaire ou en cas d'évènement lié aux enfants, chèques emplois service universels (CESU) et la mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail (temps partiel à 90%).

Le Comité exécutif, le management et la Direction des Ressources Humaines sont attentifs à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes lors des discussions d'augmentations individuelles et d'évolution professionnelle.

- Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnel handicapé

Les mesures sont répertoriées dans le plan d'actions Handicap (voir paragraphe « Relations Sociales »).

Tous les recrutements sont ouverts au personnel Handicapé ; peu de candidatures sont présentées (problème d'adéquation des compétences au profil du poste). Aucun recrutement de personnel ayant une reconnaissance RQTH n'a eu lieu en 2012

- Politique de lutte contre les discriminations et emploi des seniors

L'entreprise n'a pas recruté en 2012 de personnes de 45 ans ou plus (aucune candidature reçue à l'occasion des recrutements). Au 31/12/2012, les seniors représentent 21% du personnel d'Innate Pharma S.A (objectif fixé par le plan d'actions seniors : entre 20% et 25% de personnel à effectif constant)².

Plusieurs personnes « seniors » interviennent pour Innate Pharma en qualité de consultant et ne sont donc pas comptabilisées dans l'effectif.

² Le mode de calcul de ce taux a changé en 2012 (en particulier, prise en compte des salariés ayant 45 ans et date d'arrêté au 31 décembre).

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants

Tous les salariés d'Innate Pharma sont basés en France. La Société se conforme aux réglementations en vigueur.

2. Environnement

Préambule

Du fait de son activité (recherche et développement de candidat-médicaments), la Société considère que son impact environnemental est faible. L'essentiel des activités de recherche est réalisé dans ses laboratoires tandis que les activités de développement sont majoritairement confiées à des prestataires.

Ces activités ne comprennent ni production industrielle ni distribution, donc ni utilisation de matière première, ni rejets significatifs dans l'environnement ou de gaz à effet de serre. Les activités de la Société ne nécessitent pas l'emploi de gaz de ville, mais de gaz spéciaux en très faibles quantités. Elles ne génèrent aucune nuisance sonore particulière pour le personnel ou les personnes riveraines.

Par ailleurs, la Société opère pour ses recherches dans un cadre réglementaire extrêmement contraint, auquel elle se conforme. La Société dispose de tous les agréments nécessaires à la conduite de ses activités.

Dans ce cadre, seuls les indicateurs suivants ont été retenus comme pertinents :

- Utilisation durable des ressources :
 - o Consommation énergétique ;
 - o Volume d'eau consommé annuellement ;
- Pollution et gestion de déchets :
 - o Quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion ;
- Politique générale en matière environnementale et protection de la biodiversité

a. Utilisation durable des ressources

- o Consommation énergétique : consommation électrique annuelle

La seule source d'énergie consommée par Innate Pharma, outre un générateur de secours fonctionnant au fuel, est l'énergie électrique. Le tableau suivant donne l'évolution de la consommation électrique annuelle d'Innate Pharma depuis son entrée dans ses nouveaux locaux en janvier 2009 :

	2009	2010	2011	2012	Audit
Consommation en kW	1 218 773	1 259 921	1 147 825	1 273 742	✓

A titre d'information, 1 273 742 kW consommés en 2012 correspondent à 59,87 tonnes équivalent CO2 (✓).

Datant de la fin des années 60, le bâtiment dans lequel Innate Pharma opère a subi des travaux de rénovation à l'installation de la Société. Chaque année des travaux portant sur l'amélioration de la performance énergétique, sont réalisés. En 2012, ces travaux ont porté sur l'étanchéité et l'isolation du toit au niveau du Patio (6% de la surface du bâtiment).

- Volume d'eau consommé annuellement

Hormis l'eau chaude sanitaire, la consommation d'eau du bâtiment correspond principalement à des activités de laboratoire. L'eau rejetée après utilisation est une eau issue essentiellement des machines à laver et des éviers installés dans les différents laboratoires.

Le tableau suivant donne le comparatif annuel de la consommation d'eau depuis l'entrée de la Société dans ses nouveaux locaux:

	2009	2010	2011	2012	Audit
Consommation en m ³	786	985	1 028	1 072	✓

L'augmentation de la consommation d'eau s'explique principalement par un développement des activités de laboratoire et équipements opérationnels.

b. Pollution et gestion de déchets :

- Quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion ;

Le tableau suivant donne le comparatif annuel de la quantité de déchets de laboratoire envoyés dans un centre spécifique de gestion :

	2010	2011	2012	Audit
Quantité en litres	80 600	95 700	90 860	✓

Les déchets issus de la recherche sont traités par une filière spécialisée qui assure leurs enlèvements du site de production vers un centre d'incinération. Leur quantité s'explique par l'évolution des types d'activités de laboratoire.

c. Politique générale en matière environnementale et protection de la biodiversité

Malgré un impact environnemental jugé faible, la Société et son personnel sont impliqués dans le développement durable au quotidien : réduction de la consommation de papier, utilisation de papier recyclé, recyclage des consommables bureautiques, tri sélectif et réduction des déchets ménagers.

Le site dans lequel est installé Innate Pharma est proche du nouveau Parc National des Calanques. Les bâtiments de la Société, achetés par Innate Pharma en 2008 et rénovés, représentent 3 000m², au sein d'un terrain de 10 650m² (accueillant un parking de 100 places). Les espaces verts sont entretenus selon la réglementation en vigueur (notamment pour le risque incendie).

3. Engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

L'implantation d'Innate Pharma dans le territoire marseillais a pour origine ses fondements scientifiques. La Société est en effet issue notamment de la recherche académique locale, en particulier du Centre d'immunologie Marseille-Luminy (CIML), l'un des plus importants centres d'immunologie à l'échelle européenne et l'un des contributeurs remarquables de la science sur laquelle la Société s'est développée. De plus, outre son environnement industriel et un bassin de formation en sciences de la vie, Marseille possède un centre de lutte contre le cancer permettant le développement d'une recherche translationnelle de haut niveau.

Afin de continuer à bénéficier de cet environnement, l'un des axes majeurs de développement d'Innate Pharma est la construction, la consolidation et la valorisation du tissu économique et scientifique local.

Dans ce cadre, Innate Pharma s'efforce d'être présent au sein du territoire à plusieurs échelles :

- Locale, en participant activement à la stratégie de développement du campus de Luminy avec des actions en matière d'aménagement d'infrastructures (services, sport, transport), de bourse d'emploi, de formations ou encore de mutualisation de services aux entreprises (avec l'Association Grand Luminy Technopole); la Société entretient un lien régulier avec les Ecoles du territoire marseillais pour contribuer à la formation des jeunes et étudiants, afin de les aider dans leur parcours d'apprentissage (journées métiers, accueil de stagiaires) ;

- Métropolitaine, en travaillant étroitement avec la métropole, le pôle d'immunologie de Marseille-Luminy (« Marseille Immunopôle »), et l'université Aix-Marseille Université pour faciliter la mise en réseau des entreprises innovantes et des universités. Monté en 2010, le projet emblématique CIMTECH (« Centre d'immunotechnologie ») associe industriels et laboratoires publics dans le domaine du développement d'anticorps³ ;

- Régionale: Innate Pharma est membre du pôle de compétitivité Eurobiomed regroupant les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Marseille Immunopôle est une structure intégrée à Eurobiomed.

b. Sous-traitance et fournisseurs

Une partie non négligeable des activités d'Innate Pharma est confiée à des prestataires, notamment pour des activités requérants d'un point de vue réglementaire des agréments particuliers (Bonnes Pratiques de Fabrication et Bonnes Pratiques de Laboratoire par exemple). Les prestataires auxquels Innate Pharma a recours fournissent principalement des prestations intellectuelles. Il s'agit notamment de « CROs » (des organismes gérant les essais cliniques ou pré-cliniques réglementaires). Parmi les principaux fournisseurs figurent également des organismes financiers auprès desquels la Société a contracté des crédits-baux

³ CIMTECH : Institut pour la recherche amont et la valorisation précoce de cibles d'anticorps contre le cancer et l'inflammation, porté par Aix-Marseille Université. Ses contributeurs sont multiples : deux industriels (Innate Pharma et Sanofi), des acteurs académiques scientifiques et médicaux (le Centre d'Immunologie Marseille-Luminy - CIML, le Centre d'Immunophénomique - CIPHE, l'institut Paoli Calmettes, le Centre de Recherche contre le Cancer, l'INSERM, le CNRS), le pôle de compétitivité Eurobiomed. Ce projet est soutenu à hauteur de 19 millions d'euros par un financement gouvernemental dans le cadre des investissements d'avenir (convention ANR).

relatifs notamment à l'acquisition de son siège social, ainsi que des fournisseurs de matériels de laboratoire.

Au vu de sa taille et de l'enjeu social et environnemental perçu, la Société ne conduit pas d'audit de ses fournisseurs sur les thèmes RSE. Elle a cette année procédé à un inventaire de la localisation géographique de ses principaux fournisseurs afin de déterminer le pourcentage de ses prestataires situés dans des pays dont la note au Corruption Perceptions Index (« CPI ») est supérieur à 60. L'exercice a porté sur 18 fournisseurs représentant 50% des paiements effectués par la Société en 2012. Il en ressort que la totalité de ces prestataires (100%) sont situés dans des pays dont la note au CPI est supérieure à 60 (✓). Pour les fournisseurs dont la société mère est située dans un autre pays, les deux localisations ont été prises en compte (celle de la société mère et celle de la filiale avec laquelle Innate Pharma a contracté).

La Société envisage l'an prochain de faire figurer parmi ses critères de sélection une section RSE.

c. Loyauté des pratiques.

- Actions engagées pour prévenir la corruption :
 - Existence et diffusion d'un mémo anti-fraude
 - Existence et diffusion d'un code d'éthique
 - Politique d'acceptation de cadeaux ou cadeaux offerts
 - Existence et diffusion d'un code de déontologie boursière
 - Existence et information sur le contrôle et limitation des notes de frais
- Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Aucun des candidat-médicaments de la Société ne fait aujourd'hui l'objet d'une commercialisation ou d'une autorisation de mise sur le marché. Les plus avancés sont testés chez l'homme dans le cadre d'essais cliniques encadrés par une forte réglementation. Ils font notamment l'objet d'une autorisation préalable non seulement par les autorités réglementaires mais aussi par des comités éthiques comprenant une équipe médicale ainsi que des représentants de patients.

Dans le cadre de ces activités de Recherche & Développement la Société met en œuvre des études précliniques réalisées dans un cadre réglementaire strict. Conformément à la Directive 2010/63/EU, la Société a mis en place un Comité d'Ethique pour l'Expérimentation Animale affilié depuis 2012 au Comité National d'Ethique. Il approuve tous les protocoles mis en œuvre en veillant à la pertinence scientifique des expérimentations réalisées et au bien-être animal. Pour les études confiées à des prestataires extérieurs, Innate Pharma veille à ce que ce même cadre réglementaire soit respecté. Pour les expérimentations utilisant des Organismes Génétiquement Modifiés, le cadre réglementaire impose une autorisation délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, portant sur la pertinence scientifique des projets, la protection du personnel manipulant ainsi que sur les mesures empêchant toute dissémination de ces organismes par des procédures et équipements de confinement appropriés. La Société se conforme également à cette réglementation et met en œuvre toutes les mesures de protection du personnel et de l'environnement à ces égards.

VIII.- Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent document, à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Mandataires sociaux	7 116 910	18,76%	7 116 910	18,78%
dont :				
- <i>Membres du Directoire</i>	1 543 100	4,07%	1 543 100	4,07%
- <i>Membres du Conseil de surveillance</i>	5 573 810	14,69%	5573810	14,71%
- dont Novo Nordisk A/S	5 572 708	14,69%	5572708	14,71%
Salariés hors mandataires sociaux ¹	514 935	1,36%	514935	1,36%
Fonds Stratégique d'Investissement	4 845 814	12,77%	4845814	12,79%
Van Herk Group	3222631	8,49%	3222631	8,51%
Alta Partners ²	2715871	7,16%	2715871	7,17%
Autodétenzione ³	48 195	0,13%	0	0,00%
Autres actionnaires	19 471 538	51,33%	19 471 538	51,39%
Total	37 935 894	100,00%	37 887 699	100,00%

¹ Salariés inscrits au nominatif

² Le groupe Alta détient des parts dans Innate Pharma à travers les fonds Alta BiopharmaPartner II, L.P et Alta Embarcadero BioPharma Partners

³ A travers le contrat de liquidité

Par courrier reçu le 7 septembre 2012, la société de droit néerlandais O.G.B.B.A. Van Herk B.V. (Lichtenauerlaan 30, 3062 ME, Rotterdam, Pays-Bas), a déclaré auprès de l'autorité des marchés financiers (« AMF ») avoir franchi en hausse, le 5 septembre 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 2 335 380 actions Innate Pharma représentant autant de droits de vote, soit 6,16% du capital et des droits de vote de la Société.

IX.- Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

X.- Achat d'actions propres

En vertu d'une autorisation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2012, le Directoire peut mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'AMF. Pour ce programme de rachat d'actions, le prix maximal d'achat par action a été fixé 10 euros et le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme ne pourra pas dépasser 10 millions d'euros. Par ailleurs la Société ne pourra en aucun cas détenir directement ou indirectement plus de

10% de son capital social. L'autorisation de mise en œuvre du programme de rachat d'actions a été donnée au Directoire pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2012.

Un contrat⁴ de liquidité a été conclu avec la société Natixis le 21 septembre 2009 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Le versement initial était de 300 milliers d'euros. Au 31 août 2012 après clôture du marché, la Société a mis fin au contrat de liquidité conclu avec Natixis et conclu un nouveau contrat¹ de liquidité avec Gilbert Dupont. Les titres et espèces de l'ancien contrat de liquidité ont été affectés au nouveau compte de liquidité (soit 51 099 titres et 219 813,87€). Au 31 décembre 2012, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions propres détenues était de 86 829, soit 0,23% du capital de la Société. Au cours de l'exercice 2012 dans le cadre de ce contrat, 956 799 actions ont été achetées et 921 069 actions ont été vendues. Le cours moyen d'achat était de 2,1294€ euros et le cours moyen de vente était de 2,1786 euros. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

XI.- Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune déclaration sur des opérations réalisées par des dirigeants de la Société prévues par l'article L621-18.2 du Code monétaire et financier, n'a été effectuée.

X.- Dépenses non déductibles

Les dépenses à caractère somptuaire au sens de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts engagés par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se composent de 99 423 euros de jetons de présence et de 3 392 euros d'amortissements excédentaires sur les véhicules de tourisme.

XI.- Frais généraux ayant donné lieu à réintégration dans le bénéfice imposable

La Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ni de frais généraux ne figurant pas sur le relevé spécial ayant donné lieu à réintégration visés à l'article 39, 5° du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Directoire

⁴Conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008.